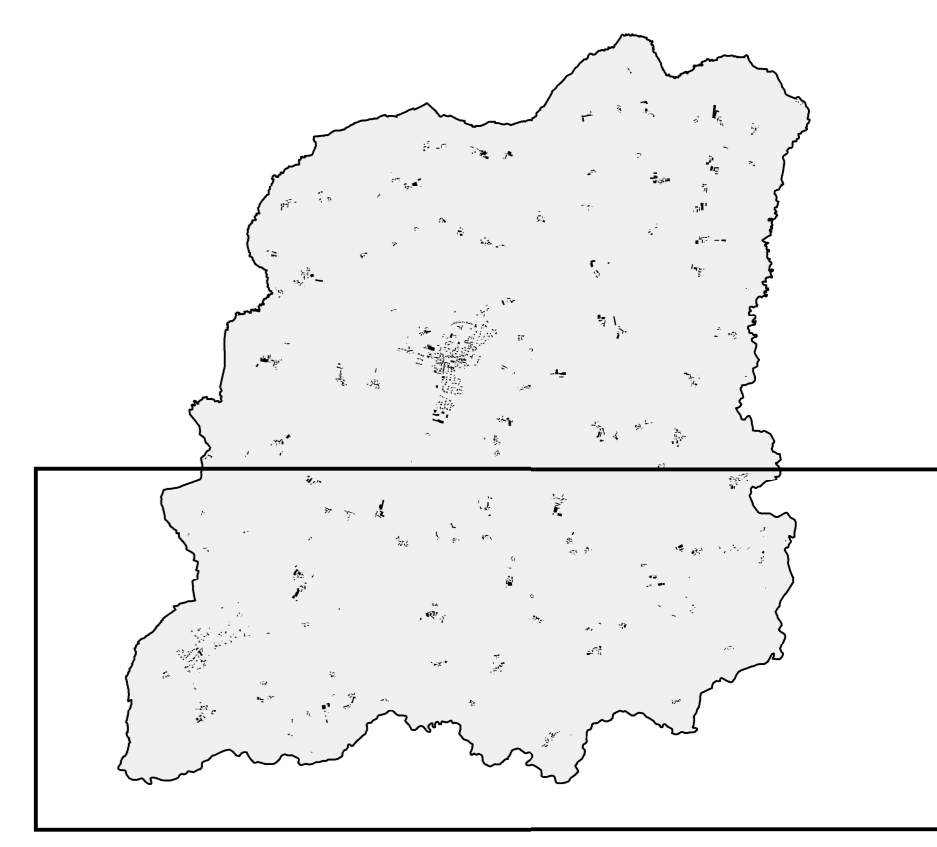




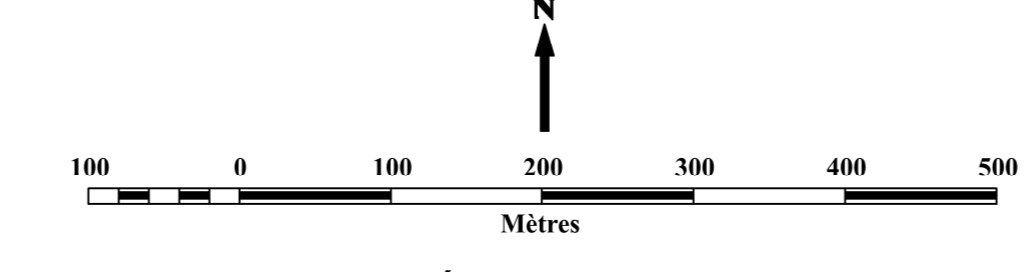
Commune de
SAINT-M'HERVÉ
Département d'Ille-et-Vilaine

Plan Local d'Urbanisme

N° 5. Plan de zonage - Planche B



- ZONES URBAINES**
- UC (Centre-bourg)
 - UEa (Extensions pavillonnaires)
 - UEE (Extensions pavillonnaires et commerces)
 - UEI (Habitat et activités économiques)
 - UA (Activités économiques)
 - UG (Équipements collectifs)
- ZONES D'URBANISATION FUTURE**
- 1AUez (À vocation principale d'habitat ZAC Grande Motte)
 - 1AUeg (À vocation principale d'équipements collectifs)
 - 1AUegb (À vocation principale d'équipements collectifs)
 - 1AUea (À vocation économique)
- ZONES AGRICOLES**
- AA (Espace agricole)
 - Ala (STECAL à vocation économique)
 - Alb (STECAL à vocation économique)
 - AT (Centre équestre)
- ZONE NATURELLE**
- NF (Zone naturelle forestière)
 - NG (Gestion des eaux pluviales et des zones humides)
 - NL (Espace naturel de loisir)
 - NP (Espace naturel)
 - NPC (I.S.D.I.)
 - NTL (STECAL à vocation de tourisme et de loisirs)
 - NTI (STECAL à vocation de tourisme et de loisirs)
 - NTp (STECAL à vocation de tourisme et de loisirs)
 - NTP (STECAL à vocation de tourisme et de loisirs)



N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une zone naturelle de loisirs avec promenade	COMMUNE	5 355 m²
2	Création d'un équipement d'intérêt collectif ou de service public ou de logements	COMMUNE	2 717 m²
3	Création d'équipements scolaires et de loisirs	COMMUNE	1 200 m²
4	Création d'une voie de contournement	COMMUNE	8 739 m²
5	Chemin autour de l'étang (largeur variable)	COMMUNE	5 838 m²
6	Chemin au sud du centre équestre 12 m	COMMUNE	1 559 m²
7	Chemin pignon RD 24 "Boulière" 7 m	COMMUNE	2 045 m²
8	Création d'une voie de desserte	COMMUNE	2 177 m²
9	Création d'une voie de desserte	COMMUNE	840 m²

- PRESCRIPTIONS DIVERSES**
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Marges de recul par rapport à l'axe de la voie
 - Usage d'habitation
 - Autres usages
 - Conseillée pour tous usages
- DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE**
- Protection environnementale**
- Espaces boisés classés (L. 113-1 du CU) – Boisement
 - Éléments de paysage (L. 151-23 du CU) – Boisement
 - Éléments de paysage (L. 151-23 du CU) – Haie
 - Éléments de paysage (L. 151-23 du CU) – Cours d'eau
 - Éléments de paysage (L. 151-23 du CU) – Zones humides
- Protection architecturale et patrimoniale**
- Éléments de paysage (L. 151-19 du CU) – Bâti
 - Éléments de paysage (L. 151-19 du CU) – Bâti
 - Changements de destination d'un bâtiment agricole (L. 151-11 du CU)
 - Servitude de protection des monuments historiques
 - Archéologie préventive
- SERVITUDES PARTICULIÈRES**
- Commerces en rez-de-chaussée d'immeuble ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Liaisons douces à conserver, à modifier ou à créer (L. 151-38 du CU)
 - Carrière existante ou à créer (R151-34 2° du CU) - Les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées
 - Périmètre de captage de la ressource en eau potable du Pont-Billon (périmètre éloigné)
 - Atlas des zones inondables
 - Emplacements réservés (L. 151-41 du CU)